

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA CELLULE D'ANIMATION CAPTAGE DU SERVICE DE L'EAU DE LOIRE FOREZ AGGLOMERATION 2026 - 2028

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, en Salle Jean de Florette à Chazelles-sur-Lyon sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL.

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 8

Dates de convocation du Comité Syndical : 9 décembre 2025

Nombre de conseillers présents : 7

Présents : Pierre VERICEL, Marie-Christine BERTHOLLET, Annie CHAPUIS, Mickael HATRON, Gérard HAEGY, Jacques PROTIERE, Grégory PROTIERE

Absents ayant donné procuration : Maxime PEILLER ayant donné procuration à Mickael HATRON

Secrétaire élue pour la session : Madame Annie CHAPUIS

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que le SIEA fait partie des six captages classés prioritaires au sein du Département de la Loire au titre du Grenelle de l'environnement et au titre du SDAGE Loire.

Des études de définition de plans d'actions adaptés à chaque problématique locale ont été menée par des maîtres d'ouvrages, ces études ont mis en évidence un besoin d'animation autour de la mise en œuvre des programmes d'actions.

En 2026, le personnel chargé de l'animation sur les captages correspondra à 1,8 équivalent temps plein.

Monsieur le Président explique que la répartition pour le SIEA est de 0,5 équivalent temps plein ce qui correspond à 27,78 % des dépenses de salaires, de charges et fonctionnement attribué à la cellule d'animation.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200095230-20251211-2025-12-11-**cap**
Accusé certifié exécutoire -
Réception par le préfet : 12/12/2025
Affichage : 12/12/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

APPROUVE la convention de partenariat entre les maîtres d'ouvrages de captages prioritaires Grenelle dans le Département de la Loire,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention proposée par Loire Forez Agglomération.
DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme,
Le Président,
Pierre VERICEL



La secrétaire de séance
Annie CHAPUIS